

**LE 27 AOÛT 2014**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'édifice municipal ce vingt-septième jour du mois d'août deux mil quatorze, à 20h30 à laquelle sont présents:

Le Maire: Mme Adrienne Gagné  
Les conseillers : M. Pierre Trudel M. Hertel Vaillancourt  
M. Robert Normand M. Guy Rhéaume  
Mme Brigitte Brochu M. Emile Nadeau

formant corps entier du conseil.

Mme Nicole Chabot, directrice générale est aussi présente

Les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation et signent.

\_\_\_\_\_  
Adrienne Gagné

\_\_\_\_\_  
Pierre Trudel

\_\_\_\_\_  
Hertel Vaillancourt

\_\_\_\_\_  
Robert Normand

\_\_\_\_\_  
Brigitte Brochu

\_\_\_\_\_  
Guy Rhéaume

\_\_\_\_\_  
Émile Nadeau

**107-08-2014 OUVERTURE SOUMISSION / VENTE DE L'INTER 1998**

Sur la proposition de Pierre Trudel et résolu unanimement que suite à la seule soumission reçue, le conseil accorde la vente du camion Inter 1998 au coût de 36 200 \$ plus taxes à Conrad Giroux inc.

Considérant que c'est un troisième camion pour l'entrepreneur, le conseil accepte que ce véhicule soit plus âgé que l'an 2000 contrairement à l'article 6.12 mentionné au devis.

**108-08-2014 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 112 481\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU'un vérificateur externe a présenté dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Robert Normand, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Sainte-Marguerite informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**109-08-2014 CLÔTURE DE LA SESSION**

Sur la proposition de Brigitte Brochu et résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20h50.

\_\_\_\_\_  
Adrienne Gagné, maire

\_\_\_\_\_  
Nicole Chabot dir.gén. et secr.-trés